

académie  
Montpellier



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Lozère

éducation  
nationale

Division des Ressources  
Humaines et des Emplois du 1<sup>er</sup>  
degré

Affaire suivie par  
Pascale Pradeilles

Téléphone  
04 66 49 51 13

Télécopie  
04 66 49 15 81

Courriel  
pascale.pradeilles  
@ac-montpellier.fr

Direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Lozère

Rue de Chanteronne  
BP22  
48000 Mende

Mende, le 23 novembre 2015

L'inspecteur d'académie - directeur  
académique des services de l'éducation  
nationale de Lozère

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et les  
professeurs des écoles

s/c de Madame et Messieurs les IEN

Objet : Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école maternelle et élémentaire de 2 classes et plus – rentrée scolaire 2016

Références : - Décret n°89-122 du 24 février 1989 modifié  
- Note de service n°2002-023 du 29 janvier 2002

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les modalités d'inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école élémentaire et maternelle, de deux classes et plus, pour la rentrée 2016.

### 1. Conditions d'inscription sur la liste d'aptitude

Peuvent postuler à une inscription sur la liste d'aptitude, les enseignants justifiant, au 1<sup>er</sup> septembre 2016, de deux années de services effectifs dans l'enseignement préélémentaire et élémentaire. Cette condition d'ancienneté n'est cependant pas opposable aux personnels faisant fonction de directeur d'école durant l'intégralité de l'année scolaire 2015/2016.

Les services effectués à temps partiel sont décomptés au prorata de leur durée.  
Les services effectués en qualité de professeur des écoles stagiaire sont pris en compte. En revanche, les périodes de formation à l'ESPE ne sont pas prises en compte.

Sont assimilables à des services d'enseignement, les services d'enseignement accomplis en présence d'élèves d'âge maternel ou élémentaire, y compris ceux effectués en qualité d'instituteur ou de professeur des écoles spécialisé.

#### ➤ Validité de la liste d'aptitude :

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2002, l'inscription sur la liste d'aptitude départementale demeure valable durant trois années scolaires. Pendant cette période, l'inscription n'a donc plus à être sollicitée de nouveau.

#### ➤ Inscription de plein droit sur la liste d'aptitude :

Les enseignants faisant fonction de directeur d'école pour la durée de l'année scolaire 2015/2016 sont, sur leur demande, et uniquement sur avis favorable de l'IEN de la circonscription, inscrits de plein droit sur la liste d'aptitude départementale qui prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2016, sans condition d'ancienneté de services effectifs.

En cas d'avis défavorable de l'I.E.N, les candidatures sont soumises à l'avis de la commission départementale d'entretien.

Les personnels mutés dans le département de la LOZERE, inscrits sur la liste d'aptitude dans leur département d'origine, bénéficient d'une inscription de plein droit sur demande sur la liste d'aptitude départementale jusqu'au terme de la période de validité des trois années scolaires.

## 2. Nominations des directeurs d'écoles

Dans le cadre du mouvement, peuvent être nommés dans un emploi de directeur d'école :

- Les candidats inscrits sur la liste d'aptitude.
- Les directeurs d'écoles en fonction, en provenance d'un autre département.
- Les enseignants qui ont exercé, au cours de leur carrière, les fonctions de directeur d'école de deux classes et plus (après inscription sur liste d'aptitude) pendant au moins trois années scolaires (consécutives ou non) et qui ont interrompu ces fonctions, peuvent, sur demande, être à nouveau nommés directeur d'école.

## 3. Modalités d'inscription sur la liste d'aptitude

Les demandes d'inscription sur la liste d'aptitude doivent être formulées à l'aide de l'imprimé ci-joint, et transmises, sous couvert de l'IEN de la circonscription qui portera un avis motivé, **pour mardi 15 décembre 2015, délai de rigueur**, à la **Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Lozère (Division des Ressources Humaines et des Emplois 1<sup>er</sup> degré)**.

Les commissions chargées de procéder aux entretiens des candidats seront organisées dans le courant du mois de janvier 2016 et j'arrêterai alors la liste d'aptitude après avis de la commission administrative paritaire départementale.

L'inspecteur d'académie – Directeur des services  
de l'éducation nationale de Lozère



Jean-Pierre Geneviève

**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE  
A L'EMPLOI DE DIRECTEUR 2 CLASSES ET PLUS  
AU TITRE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2016**

**NOM D'USAGE (en capitales) :** .....

**NOM de famille :** .....

**Prénom :** .....

**Date de naissance :** .....

**Ancienneté générale de services effectifs (au 01/09/16) :**

..... ans ..... mois ..... jours

**Etablissement d'affectation 2014/2015 :** .....

**Poste occupé en 2015/2016:**

- Faisant fonction de directeur 2 cl. et plus
- Chargé d'école classe unique
- Autres (adjoints, TR, etc..)  (à préciser)

**Inscription sur une liste d'aptitude départementale : (\*)**

Oui  Au titre de l'année 20....

Non

Date et signature de l'intéressé(e),

(\*) Cocher la case choisie

- Pour les enseignants « faisant fonction » pour la totalité de l'année scolaire 2015/2016:

Dispensé d'entretien  (\*)  
Non dispensé d'entretien

- Pour les enseignants n'occupant pas un poste de faisant fonction durant la présente année scolaire :

Avis MOTIVE de l'Inspecteur de l'Education Nationale sur l'aptitude à la fonction :

.....  
.....  
.....  
.....

Favorable  (\*)  
Défavorable   
Ne peut se prononcer   
(à justifier)

A....., le.....,  
Signature de l'IEN,

Avis circonstancié de la Commission départementale d'entretien :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

CONCLUSION :

Avis favorable à l'inscription  (\*)  
Avis défavorable à l'inscription

A ..... Le,  
Le Président de la commission,

(\*) Cocher la case choisie